

LA GODASSE JOYEUSE

Association Loi 1901

: 1 impasse du Char Aquitaine.

83 100 TOULON

(: 04.94.91.37.55 (entre 9 et 19 heures)

06.88.80.39.44

: <u>lagodasse83@orange.fr</u> http://lagodassejoyeuse.jimdo.com/ Agrément jeunesse et Sport n° 83S855

Affiliée à la F.F.M.E. Affiliée à l'A.N.C.V.



AVRIL 2018

Pour le bon fonctionnement de notre Association, il est indispensable de connaître à l'avance le nombre de participants pour chacune de nos sorties, aussi nous vous demandons de <u>respecter les dates d'inscription</u> et de téléphoner au siège social, <u>au moins cinq jours avant la date de la sortie.</u>

Vendredi 6

BOWLING

Rendez-vous 18 heures 30 au Bowling de Provence à La Garde. Prix de la partie 3,5 €

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel: +16 ans =2 ϵ -16 ans =1 ϵ

Animateur : Alain

Dimanche 8

RANDONNEE « la réserve biologique de l'Estérel » Agay

Randonnée pédestre de 5 heures 10, ↔ 14 km ↑↓ 892 m. Rendez-vous 9 heures, parking covoiturage Ste-Musse Toulon. Prévoir chaussures de marche, pique-nique.

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel: +16 ans = $4 \in -16$ ans = $2 \in -16$

Animateur: Alain

Vendredi 13

BOWLING

Rendez-vous 18 heures 30 au Bowling de Provence à La Garde. Prix de la partie 3,5 €

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel: +16 ans =2 ϵ -16 ans =1 ϵ

Animateur : Alain

Dimanche 15

RANDONNEE « l'hôtellerie de la Ste-Baume » Nans-les-Pins

Randonnée pédestre de 4 heures, ↔ 14 km ↑↓ 520 m. Rendez-vous 9 heures 15, parking covoiturage Ste-Musse à Toulon. Prévoir chaussures de marche, pique-nique et boisson.

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = $4 \in -16$ ans = $2 \in -16$

Animatrice : Jeanne





BOWLING

Rendez-vous 18 heures 30 au Bowling de Provence à La Garde. Prix de la partie 3,5 €

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans $= 2 \in$ -16 ans = 1 €

Animateur: Alain



Dimanche 22

RANDONNEE «mont Gibaou et la Couronne de Charlemagne» Cassis

Randonnée pédestre de 4 heures 30, ↔ 13 km ↑↓ 1054 m. Rendez-vous 9 heures 15, parking Darty à Ollioules. Prévoir chaussures de marche, pique-nique et frontale (visite de grotte).

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel: +16 ans =4 \leftarrow -16 ans =2 \leftarrow

Animateur: Alain



Dimanche 29

RANDONNEE « circuit des Peigots » Flayosc

Randonnée pédestre de 4 heures 50, ↔ 17 km 1 612 m. Rendez-vous 9 heures, parking covoiturage Ste-Musse à Toulon. Prévoir chaussures de marche, pique-nique et boisson.

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel: +16 ans =4 \in -16 ans =2 \in

Animatrice : Jeanne

Nous souhaitons un bon rétablissement à Andrée, Eric et Mauricette.



Joyeux anniversaire à « dégun »

Les tee-shirts de votre association préférée sont en vente au prix de 10 € Trois coloris et tailles S, M et L disponibles – Matière polyester, lavable à 40°



 $\underline{Tarif\ de\ remboursement\ de\ d\'eplacement\ \underline{:}\ (\ usure\ du\ v\'ehicule\ et\ carburant,\ frais\ d'autoroute\ en\ sus)}$

Trajet - 100 km = 0,28 € / km; + 100 km = 0,18 € / km. A diviser par le nombre d'occupant et à régler au chauffeur du véhicule.

<u>IMPORTANT</u>: Nous demandons aux Membres Occasionnels de présenter obligatoirement, lors de leur première sortie, un certificat d'aptitude médicale à l'activité proposée.

L'inscription aux sorties est obligatoire. L'Animateur de la sortie pourra refuser l'inscription d'une personne susceptible de mettre en jeu la sécurité d'un groupe. Il pourra modifier le programme de la sortie en fonction des conditions météorologiques, respectez ses décisions et suivez ses conseils.

L'inscription à une sortie, signifie le respect des décisions de l'Animateur. Le fait de quitter le groupe au cours de l'activité ou de ne pas suivre les recommandations de l'Animateur le dégagera de sa responsabilité. Les temps et durées des randonnées ne sont donnés qu'à titre indicatif et s'appliquent, en général, à des marcheurs moyens et de bonne volonté. En cas de mauvais temps, les sorties sont annulées. Les chiens, même tenus en laisse, ne sont pas admis lors de nos sorties. Dans la nature commence la liberté, mais la liberté de bien se conduire. Pas de déchet, pas de feux et de fumée en forêt.



